

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DGRI 74** Projet de coopération sur le logement social et le renouvellement urbain avec la ville de Buenos Aires.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment et notamment son article L 1115 - 1 - 1;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 proposant la signature d'une lettre d'intention portant sur la coopération avec la ville de Buenos Aires Projet sur le logement social et le renouvellement urbain ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> commission.

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer la lettre d'intention de coopération avec la Gouvernement de la ville de Buenos Aires et la Banque interaméricaine de développement, jointe au présent projet de délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront prises en charge directement par la Banque interaméricaine de développement.

Article 3 : Le cas échéant, les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**